

Du Grand Dérangement à la Déportation : nouvelles perspectives historiques sous la direction de **Ronnie-Gilles LeBlanc** (Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 2005, 465 p.)

Ghislain Clermont

Numéro 23-24, printemps–automne 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005405ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005405ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Clermont, G. (2007). Compte rendu de [*Du Grand Dérangement à la Déportation : nouvelles perspectives historiques* sous la direction de Ronnie-Gilles LeBlanc (Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 2005, 465 p.)]. *Francophonies d'Amérique*, (23-24), 317–325.
<https://doi.org/10.7202/1005405ar>

DU GRAND DÉRANGEMENT À LA DÉPORTATION : NOUVELLES PERSPECTIVES HISTORIQUES

sous la direction de Ronnie-Gilles LeBlanc
(Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton,
2005, 465 p.)

Ghislain Clermont
Université de Moncton

Il était de mise qu'à l'occasion du 250^e anniversaire de la Déportation des Acadiens, un ouvrage jette un nouveau regard sur cet épisode tragique. Dans *Du Grand Dérangement à la Déportation : nouvelles perspectives historiques*, sous la direction de Ronnie-Gilles LeBlanc, du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, 10 auteurs au fait de ce que l'Acadie a subi alors essaient « d'élucider certaines questions qui n'ont été qu'effleurées ou encore complètement ignorées dans les nombreuses études qui ont été consacrées à l'épisode du Grand Dérangement » (p. 7).

Selon Ronnie-Gilles LeBlanc, c'est le terme « Grand Dérangement » qui décrit le mieux les événements qui, de 1749 à 1764, ont conduit à l'expulsion d'une partie importante de ce peuple. Comme Placide Gaudet (1922) et Émile Lauvrière (1922), LeBlanc retient ce terme créé dès 1773 par des Acadiens originaires de Beaubassin (p. 12-13). L'adjectif qualificatif « Grand » n'a cependant été accolé à ce dérangement qu'en 1836 par l'abbé Ferland, dans son journal de voyage en Gaspésie (p. 14-15). Alors que Pierre-Amand Landry, Pascal Poirier, Henri Raymond Casgrain, Antoine Richard et Robert Rumilly l'interprètent de façon plus restreinte, en insistant sur les événements de Grand-Pré de 1755, LeBlanc l'applique aux années 1750 et 1760 : dès 1749, le gouverneur Cornwallis et le major Lawrence provoquèrent le départ de plusieurs Acadiens vers les terres encore françaises de l'Acadie. Bien avant l'embarquement de Grand-Pré, soit entre 1749 et 1752, 21 p. 100 du peuple acadien s'est déplacé en raison des perturbations politiques. Et que dire de ceux et celles qui peu après allaient subir expulsions, déportations, bannissements, dispersions, vols de terres et de biens à la pointe de la baïonnette! Il n'y a donc pas à hésiter quant au terme à employer compte tenu de ces multiples sévices. En un mot, il y eut indubitablement un Grand Dérangement!

Le généalogiste Stephen A. White, du Centre d'études acadiennes, grâce à la découverte d'un rare document des anciennes Archives des colonies, a pu élucider de façon crédible l'importance de la population acadienne en 1755. Cette pièce porte la signature de Pierre de La Rue, abbé de L'Isle-Dieu et vicaire général à Paris du diocèse de Québec, qui recevait lettres et requêtes du clergé affecté aux colonies nord-américaines. Le 15 janvier 1758, La Rue compila les dénombrements effectués en Acadie, tant anglaise que française, et aboutit au nombre de 14 183 habitants. White fait état des quelques calculs approximatifs insérés par La Rue parmi les données précises fournies par les missionnaires recenseurs dont certains, cependant, ne pouvaient se rendre aux endroits les plus éloignés. Il complète ces données par le dénombrement du sud-est actuel du Nouveau-Brunswick dressé par le père LeGuerne (p. 24) et analyse méticuleusement ces chiffres (p. 31-33), ainsi que ceux de « l'estime » de 2 000 Acadiens et Acadiennes de la périphérie (p. 33-54). Des tableaux viennent étayer les reconstructions du généalogiste et précisent les lacunes du document de La Rue. Ayant ainsi resserré les paramètres de l'analyse, White affirme que la population acadienne totale se chiffrait, fin 1754, entre 13 738 et 14 468 personnes. Il restait à calculer la population au moment de la Déportation, en septembre 1755. Tenant compte de l'accroissement naturel durant ces derniers mois, un faible 2,3 p. 100, l'auteur conclut de façon convaincante que « *the true number of Acadians at the beginning of the Deportation in 1755 would thus have been probably around 14,100* » (p. 56).

Ces Acadiens méritaient-ils la déportation? Le Conseil du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse avait-il des motifs légitimes de vouloir faire maison nette de ces « habitants français »? Ces questions sont traitées par les juristes Emmanuel Klimis, de Bruxelles, et Jacques Vanderlinden, de Moncton, qui les abordent de façon rigoureuse, tant du point de vue international que du point de vue local. Après avoir exposé ce qui pouvait constituer à ce moment-là les antécédents du droit international moderne, et après avoir rappelé les escarmouches locales déjà vives entre Français et Anglais, les auteurs estiment que le traité d'Utrecht (1713) avait fait des *French inhabitants* des « sujets britanniques » depuis déjà 40 ans (p. 62-63)! Klimis et Vanderlinden admettent que, selon le droit international de l'époque, « les populations françaises auraient pu connaître un sort moins enviable que la Déportation » (p. 66), à l'exemple des indigènes allègrement massacrés lors des colonisations. Mais, précisent-ils, « on doit conclure au fait que les populations déportées étaient sujets de la couronne britannique, et que c'est donc à l'aune du droit public britannique que va devoir être examinée la question de la légalité des événements » (p. 68). Les deux juristes présentent le droit

anglais de l'époque et analysent le processus qui a conduit à la décision du Conseil. En juillet 1755, le lieutenant-gouverneur Charles Lawrence se plaint de la méconnaissance de la Constitution dont font preuve les Acadiens; le lendemain, le Conseil s'en prend à leurs députés, ces *Popish Recusants*, qui s'opposent au serment religieux. Et quelques jours plus tard, Jonathan Belcher substitue à son chapeau de juge en chef celui de président du Conseil, s'en tient aux arguments purement politiques et d'opportunité et « prend avec le droit des libertés pour le moins étonnantes chez un juriste de sa réputation » (p. 77). Les irrégularités relevées par Klimis et Vanderlinden sont probantes : a) furent déportés les Acadiens de moins de 18 ans, même s'ils n'étaient pas tenus de prêter serment, et les Acadiens qui avaient déjà prêté le serment requis (p. 72); b) en tant que sujets britanniques *de iure*, les Acadiens n'étaient pas assujettis au serment d'allégeance pour le devenir; c) le désir de s'approprier des domaines fonciers s'appuyait sur un argument fautif. De plus, Belcher, radical et peu scrupuleux pour un homme de droit, « est conscient – il le reconnaît explicitement – qu'il s'écarte de la volonté clairement exprimée, essentiellement pour des motifs de circonstance, par le gouvernement britannique » (p. 78). Les auteurs de conclure par la formule lapidaire de William Pitt : « *Where laws end, tyranny begins.* » (p. 78)

La déportation de 1755 n'a cependant pas innové en matière de déplacements des Acadiens. Geoffrey Plank, de l'Université de Cincinnati, explique qu'on migrerait souvent, de gré ou de force selon les invasions, au cours des 50 années précédentes, « *a time when French and British officials pursued elaborate schemes to shift thousands of people* » (p. 84). Pour renforcer leur autorité, les Anglais, dès 1713, imposèrent une nouvelle mesure pour convertir leurs nouveaux citoyens. Cette obligation, rendue plus sévère après 1750, ne fut cependant pas la panacée souhaitée par les gouverneurs : « *Events would prove that no sworn statements could convince the colonial officials of the Acadians' loyalty, or deter them from pursuing their policy of removal.* » (p. 86)

La stabilité politique de la Nouvelle-Écosse était-elle vraiment au cœur de cette décision coercitive? Plank donne deux autres motifs, beaucoup plus significatifs : un plan avait été élaboré à Londres par des officiers militaires et des ministres pour, d'une part, « noyer » les Acadiens et les acculturer par des arrivées massives d'immigrants européens, et, d'autre part, faire reculer les frontières des territoires français en Amérique. Coincé par la Constitution, le roi George II, signe les ordres qui entraînent, à l'automne et à l'hiver de 1755, le départ obligatoire de 7 000 Acadiens vers les colonies du Sud.

On sait que ces diverses déportations ne furent ni glorieuses ni efficaces : « *officials in England and America were giving up on the idea of forcibly assimilating the Acadiens into British-colonial society* » (p. 102). Cependant les Acadiens, « *very mutinous* », savaient déjà résister. Certains revinrent, ce qui inquiéta grandement les Anglais et poussa leurs commandants, après la chute de Louisbourg en 1758, à faire table rase dans l'isthme de Chignectou, « *to clear them away* ». La prise de Québec en 1759 calma les ardeurs des conquérants : déporter tous les Canadiens français était impossible et on a dû s'en accommoder. C'est alors que l'Acadie, lentement et péniblement, « *entered a new era, one of recovery and reconstruction* » (p. 104).

Et l'Église, dans tout cela? C'est le sujet qu'aborde Maurice A. Léger, historien néo-brunswickois. Il trace d'abord les contours du contexte religieux de l'époque : une Grande-Bretagne vouée avec vigueur à la « protestantisation » de l'Église d'État et à la persécution des catholiques; une France, ancrée dans un catholicisme unitaire, qui rejette les Huguenots; une Nouvelle-France dotée certes de cadres ecclésiastiques solides mais fort éloignés des Acadiens; une Nouvelle-Angleterre marquée par le militantisme religieux de ses fondateurs, des exilés religieux pour la plupart; enfin, une Acadie où la religion, « omniprésente dans la vie quotidienne », engendrait « une harmonie entre le catholicisme et les vécus personnel et communautaire » (p. 110). Suit un historique de la religion en Acadie (1620-1755), abondamment émaillé de références aux querelles et aux ententes diplomatiques d'alors, à la concurrence entre factions protestantes, aux demandes des missionnaires des Amérindiens et aux escarmouches répétées des années 1740. Après un résumé des événements politiques et militaires qui perturbèrent cette Acadie rarement en paix, l'auteur définit les deux lignes de conduite des ministres du culte, après la fondation d'Halifax, en 1749. Si « la première fut conciliante en cherchant le compromis [...] avec les autorités pour maintenir le statu quo d'antan dans la neutralité » (p. 123), la deuxième, plus complexe, consista à inciter « les Amérindiens catholiques comme un tierce [*sic*] élément d'action subversive à l'avantage des Acadiens et au désagrément des autorités britanniques qui voulaient s'imposer » (p. 123). Léger doute de l'efficacité de cette tactique provocatrice de l'abbé Jean-Louis Le Loutre et de ses cohortes. Il a raison d'affirmer, à la fin de son texte, que « tout semblait prédestiné » au Grand Dérangement.

On doit cependant s'interroger sur le poids réel des considérations religieuses dans l'élaboration du texte que lut le major général de milice John Winslow, commandant des forces armées britanniques d'Annapolis, le 5 septembre 1755, à Grand-Pré. La convoitise des terres fertiles – 12 000 acres endiguées – n'a-t-elle pas pesé beaucoup plus lourd dans la

balance que l'espoir de convertir ces papistes? L'armée anglaise, aidée par celle des colonies américaines, n'aurait-elle pas pu, comme elle le fit au fort Beauséjour en juin de la même année, mater ces récalcitrants sans les déplacer?

Les guerres incessantes que se livrèrent en Europe et en Amérique la France et l'Angleterre ont constamment troublé l'Acadie des XVII^e et XVIII^e siècles. L'historien Andrew John Bayly Johnston (Parcs Canada, Halifax) rappelle que « *the colonial population known as the Acadiens felt the impacts of two imperial powers* » (p. 133). De plus, explique-t-il, les hauts fonctionnaires de Versailles, au service d'une autorité royale absolue, ne prisait guère les velléités de liberté et d'indépendance de ces ex-Français « *not easy to govern* » (p. 138). De Denonville à Frontenac, de Perrot à Brouillan, on se plaint de leur entêtement et, après 1713, de leur réticence à émigrer en masse à l'Île Royale (aujourd'hui l'Île du Cap-Breton); attachés aux terres fertiles de la Nouvelle-Écosse, ils refusaient de s'établir sur un lieu aussi rocailleux. En 1744, comble de la défiance, on est peu empressé à répondre à la demande ferme de Duvivier de « se joindre aux François, leurs anciens amis » (p. 145) afin de reconquérir Annapolis Royal : « *the strict neutrality [...] had become the practical expedient of government and governed in Nova Scotia.* » Il n'est donc pas étonnant que, deux ans plus tard, le ministre de la Marine ordonne à d'Enville de déporter ces récalcitrants. Mais l'opération se solda par un échec.

Johnston ne cache pas que la France a commencé à exercer, en 1748, des pressions auprès des Acadiens restés Français, pour les enrôler et même les déplacer dans des lieux plus sûrs (témoin l'incendie de Beaubassin). Les Anglais, en fondant des établissements et en construisant des forts, devenaient en effet plus menaçants. Jonquière força même les Acadiens de Chignectou à jurer fidélité au roi sous peine d'expulsion. Ils connurent alors des années difficiles, pressés de se déplacer à l'Île Saint-Jean ou à l'Île Royale et empêtrés dans des complications administratives. Le déplacement fut très coûteux, leur survie fut pénible sur ces sols rebelles, et les autorités n'atteignirent pas leurs objectifs (p. 152-160). Pour Versailles, ces réfugiés étaient devenus dès 1752 « *a problem situation* ». C'est donc sans surprise qu'en 1754, Louisbourg ordonna l'arrêt des transferts.

Après le traité d'Utrecht, des administrateurs français commencèrent à voir ces ressortissants acadiens comme de simples pions au service de leurs intérêts. Johnson précise que, de part et d'autre, on a exigé le serment de fidélité et on a eu recours à des déplacements de populations. Les Anglais, toutefois, davantage frustrés que les Français et n'ayant pas réussi à percer la carapace de ces « *French Neutrals* », n'hésitèrent pas à faire maison

nette : ils se débarrassèrent ainsi de la menace française et firent place à des « *Planters* » soumis et avides de belles terres.

Ronnie-Gilles LeBlanc fait le récit minutieux des péripéties qui ont fait de la région de la Baie-Française « une sorte de plaque tournante du Grand Déangement » (p. 222). Mal pris entre les deux empires coloniaux, de simples paysans se trouvèrent, dès 1749, impliqués dans le drame qui les dépassait. La conjoncture politique obligea alors plusieurs familles à émigrer aux îles Royale et Saint-Jean : on manquait de prêtres, les Anglais les harcelaient, certaines avaient participé à la bataille de Grand-Pré (p. 175-177). Les réprimandes armées, la fondation d'Halifax et les exigences du gouverneur Cornwallis « surchauffent l'atmosphère à Piguit » (p. 179). LeBlanc fait état du malaise provoqué par l'autoritarisme du gouvernement, les patrouilles des Rangers, l'obligation de desservir le nouveau fort Edward, érigé en plein cœur de la région, sans parler du serment d'allégeance qui hantait toujours les esprits.

En 1755, le sort des Acadiens de la région de Piguit est scellé. Leur comportement énerve les autorités : leurs requêtes sont jugées « *arrogant and insidious* » (p. 195) et leurs députés refusent le serment sans réserve, ce qui (étrangement) les métamorphose, aux yeux du gouverneur Lawrence, de « sujets britanniques » en « sujets français » ! D'étape en étape, l'auteur nous amène (c'est presque un polar) à l'infâme date du 5 septembre 1755. LeBlanc raconte le débarquement des hommes de Winslow, les traquenards, l'impatience de Lawrence, l'avidité hâtive des colons de Lunenburg, et enfin les embarquements de ces « *Rascals* », pour qui Murray n'a nulle compassion : « *I will put them aboard let the Consequences be what it will* » (p. 203).

Les conséquences de ces gestes sont connues : la destruction par le feu des maisons et des granges, l'expulsion et la dispersion des familles, les naufrages en mer, l'accueil souvent hostile des exilés, etc. LeBlanc rappelle que « les familles de Piguit ont été déportées à la grandeur de l'Amérique du Nord et en Europe. Très peu de leurs descendants sont retournés en Acadie » (p. 223). En annexe, l'auteur ajoute la liste des familles de cette région réfugiées en territoire français avant la Déportation, et celle des familles déportées en 1755.

Ce sont cependant les Acadiens de Chignectou qui furent déportés les premiers, comme le démontre Paul Delaney, de l'Université de Moncton, qui fait état des péripéties de ces victimes du « "*Grand Project*" of deporting the Acadians » (p. 248). Il cite Lawrence qui, dans ses lettres au lieutenant-colonel Robert Monckton en 1755, planifie de façon rigoureuse et systématique la déportation vengeresse de ceux que Winslow qualifie de « *Declared rebels* » dans son journal (p. 252). Préfigurant ce qui allait se passer à Piguit, on enlève les Acadiens de force avant de les emprisonner

et de détruire les villages. Les raids terminés, on fait venir les navires et on embarque ces malheureux « *by force or trickery* » (p. 257).

Delaney se réfère lui aussi à des sources d'une solidité à toute épreuve pour élaborer le récit détaillé des horreurs qui, à Chignectou, se sont succédé à un rythme effréné. La saignée y fut abondante et systématique, en accord avec les ordres de Lawrence : « *as many of the Inhabitants as can be collected, by the Means I have heretofore hinted, or by any others the most eligible* » (p. 256). Puis, à la surprise des gouverneurs locaux eux-mêmes, les bateaux arrivèrent en Géorgie et en Caroline du Sud, chargés tant de familles éplorées que d'hommes séparés des leurs. S'ajoutent à ce récit trois riches appendices contenant les noms des passagers forcés à la pointe du fusil à se rendre au Sud. L'auteur prend soin de noter que ces compilations doivent beaucoup au *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* (1999) de Stephen A. White, du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton. Ces listes permettent de donner de solides assises aux recherches subséquentes et authentifient les écrits des acteurs de l'époque.

Jean-François Mouhot, de l'Institut universitaire européen (Florence), examine les axes choisis par les historiens qui ont abordé l'éphémère odyssee des Acadiens en France. Le gouvernement d'Halifax n'avait ni les moyens ni le désir de déporter les Acadiens en France. Ceux qui parvinrent à s'y rendre malgré tout, déplore Rameau de Saint-Père, le premier historiographe à s'intéresser au séjour des Acadiens en France entre 1758 à 1785, ont été laissés dans la misère la plus noire. Mouhot aborde ensuite les travaux d'Émile Lauvrière, d'Ernest Martin, d'Oscar Winzerling, de Naomi Griffiths, de Damien Rouet et de Christopher Hodson. Le premier, déplore l'auteur, accumule lacunes, erreurs et préjugés nationalistes; le second joue allègrement avec les textes cités; le troisième multiplie les inexactitudes, les anachronismes et les affirmations péremptoires. Pour un renouvellement du traitement du séjour des Acadiens en France, il faudra attendre Griffiths, une historienne d'origine britannique, pour qui il y eut, au Poitou, « une sorte de "clash de civilisation" avant l'heure » (p. 404). Celle-ci « laisse donc entendre que les facteurs identitaires ont joué un rôle déterminant pour expliquer le départ de 1785 » (p. 405). Mouhot se dit toutefois peu convaincu quant aux « autres facteurs [qui] ont renforcé une identité préexistante » présentés par Griffiths.

L'usage parcimonieux de sources primaires et diverses affirmations non étayées affaiblissent les arguments du Louisianais Carl A. Brasseaux, selon qui, en raison de conditions de vie déplorables, « les Acadiens n'ont jamais eu l'intention de s'intégrer en France » (p. 406). Au sujet de ce refus de l'assimilation, Brasseaux croit que « c'est bien la question de la

“survivance” de la culture et de l’identité acadienne qui est en jeu lors de l’exil » (p. 407). Christopher Hodson, jeune historien américain, incite plutôt à se pencher sur « des problèmes de compétition sur le “marché du travail” » (p. 408) et à mettre en veilleuse l’identité comme passe-partout explicatif. Il voit dans le traitement de ces « vassaux à désirer » (dixit le commissaire général de la Marine Lemoine) une préfiguration de l’État providence actuel, mais Mouhot tempère cette interprétation restrictive (p. 409, note 61). Dans la conclusion, l’auteur résume les diverses voies empruntées par les historiens.

La Déportation a non seulement capté l’attention des historiens et nourri la mémoire collective, mais elle a aussi produit une abondante imagerie, le fruit d’artistes professionnels et amateurs. Deborah Robichaud, de Patrimoine canadien, a réuni 31 œuvres (dessins topographiques, gravures, peintures et sculptures), marquées par le souci d’illustrer la Déportation et « *to foster pride* » (p. 448). Les sujets font valoir les moments clés des événements de Grand-Pré : l’arrivée des soldats, la lecture de l’ordre d’expulsion, l’embarquement, l’Évangéline éplorée de Henry Wadsworth Longfellow. Les auteurs appartiennent à divers styles, allant du romantisme tragique du topographe militaire Thomas Davies (1758) aux illustrations anecdotiques de Charles Jeffreys et de Claude Roussel (XX^e siècle), en passant par le réalisme panoramique de George Craig (1893) et l’impressionnisme d’Henri Beau (1900). La majorité de ces œuvres, éloignées des courants esthétiques contemporains, ont une faible valeur artistique. À signaler les *Acadiens*, un plâtre de Louis-Philippe Hébert évoquant la *Fuite en Égypte*, les travaux de Frank Dicksee et d’Henri Beau, ainsi que l’*Embarkation of the Acadians, 1755*, tableau touchant de Charles William Jeffreys. Oscar LeBlanc (1967) imite Breughel; on retrouve Delacroix chez Fleurimond Constantineau (1934) et Daumier chez Frank Dicksee (1882). Par contre, l’interprétation naïve de l’embarquement à Grand-Pré de Paul McFadden (années 1980), pleine de fraîcheur, témoigne d’un sens créateur par son utilisation des personnages-jouets.

Les analyses iconologiques de Robichaud, prudentes quant aux jugements esthétiques, sont abondantes, et les notes explicatives accompagnant la liste des illustrations (p. 457-465) donnent plusieurs précisions. L’ordre des illustrations est cependant chaotique dans le livre. Inspirés plutôt par la triste histoire sociomilitaire de l’époque que par l’histoire de l’art, ces artistes et artisans avaient comme but d’illustrer des événements et, trop souvent, de plaire aux commanditaires.

Du Grand Dérangement à la Déportation se présente comme une étude approfondie de « cette importante période dans les annales de l’Acadie » (p. 7). Projet réussi : la « lumière » souhaitée par Ronnie-Gilles LeBlanc

dans l'introduction éclaire en effet ce collectif de 465 pages, et les résultats sont probants : une définition claire des notions de neutralité, de Grand Dérangement et de Déportation; des précisions sur la démographie acadienne de 1755, le nombre et les noms des exilés; une évaluation des arguments légaux autour des « événements »; l'analyse des répercussions des déplacements obligés; la confrontation des écrits antérieurs; l'état de l'iconologie afférente; etc. Ces découvertes, fondées sur des documents originaux et des recherches approfondies et menées avec un esprit critique, corrigent maintes inexactitudes et interprétations romanesques. Oui, « ce recueil de textes propose de nouvelles perspectives historiques » (p. 9). Toutefois, une meilleure révision des textes aurait été souhaitable, et l'institution à laquelle est rattachée la Chaire d'études acadiennes aurait intérêt, à l'exemple des grandes universités du pays, à centraliser ses publications et à les confier à un spécialiste de l'édition.

Cet ouvrage fait mieux connaître les tenants et les aboutissants du Grand Dérangement des Acadiens du XVIII^e siècle et permettra aux lecteurs qui seraient enclins à oublier le passé et à minimiser ces drames de se rafraîchir la mémoire.